

Où allons-nous?

Autor(en): **Schaller, Roland**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **54 (1983)**

Heft 8: **Rapport d'activité : bilans et perspectives**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Où allons-nous?



Un point d'interrogation était formulé par la direction en préambule au rapport rédigé par la commission de restructuration: quelles mesures devons-nous prendre pour financer les activités futures de l'ADIJ?

Effectivement, dans le rapport publié en 1980, bulletin N° 11, aucune réforme budgétaire ne faisait l'objet d'une étude attentive, alors qu'il était pour le moins préoccupant d'avoir sous les yeux un tableau de bord comportant un grand nombre de voyants au rouge. Tout au plus, la seule suggestion, qui ressortait en filigrane des propositions en vue d'une nouvelle formulation des activités prévues par les statuts, se limitait à proposer une sorte de redimensionnement. Le diagnostic laissait donc présager que la saignée n'était pas finie.

Mais il était aussi vrai qu'il fallait d'abord démontrer que les tâches spécifiques à l'association, qui ne pouvaient d'ailleurs être reprises par les organismes mis en place par les cantons, avaient toute leur raison d'être et qu'elles devaient subsister. Dans le cadre des nouvelles structures proposées, l'atout des réserves accumulées permettait au surplus de passer le cap du réajustement nécessaire. Aussi, l'ADIJ devait continuer à jouer son rôle d'animation et à être l'agent de coordination sur le plan socio-économique. Il s'agissait donc de parier sur une reprise des activités, dont les objectifs avaient été clairement affichés ainsi que sur un sérieux effort de compression du train de vie de l'association. En d'autres termes, il fallait creuser à nouveau les sillons, pour espérer pouvoir disposer dans un proche avenir des moyens propres à rééquilibrer les charges et les produits des comptes d'exploitation.

On ne peut plus aujourd'hui nier que les perspectives à court et moyen termes se présentent sous de meilleurs auspices. Si l'on met en parallèle les comptes des exercices 1973 et 1974 avec ceux de l'année 1982, ainsi que les prévisions budgétaires de cette année, on peut se rendre compte que des constantes apparaissent. Il est par exemple réjouissant de voir que les rentrées provenant des cotisations sont pratiquement identiques, si ce n'est meilleures, aux périodes considérées. Les frais et les produits résultant de l'impression et de la diffusion du bulletin permettent également

de se rendre compte que les chiffres à prendre en considération paraissent pour le moins semblables. Les autres postes des comptes d'exploitation ne présentent pas non plus de différences essentielles, à l'exception, toutefois, des dépenses de fonctionnement et des contributions de soutien.

La première variation concerne plus particulièrement les frais relatifs à l'administration, ainsi que ceux en rapport avec l'activité déployée dans les commissions. Il est à souligner que l'ensemble des rubriques concernées a été réduit d'environ 100 000 francs, ce qui laisse supposer que des mesures difficiles ont dû être prises. La seconde différence touche le financement partiel de l'association sous forme de subventions. Même si l'on prend en considération celles qui sont ponctuelles, on peut constater que les encouragements provenant des loteries et des cantons ont aujourd'hui diminué de l'ordre de 100 000 francs – valeur nominale –, bien que l'on puisse espérer des démarches entreprises que des solutions seront trouvées pour des contributions plus importantes.

On peut donc se satisfaire aujourd'hui du fait que la crédibilité de la gestion de l'association n'est plus à mettre en doute. La cure drastique décidée porte ses fruits. Si les comptes d'exploitation de l'époque ont été réduits dans une proportion proche de la moitié, les mesures draconiennes qui ont été décidées sauvegardent l'essentiel.

Il est bien évident que les mesures prises ne pourront être maintenues à longue échéance, car l'activité de l'association se ressentirait trop de la cure qui lui a été administrée. Toutefois, la démonstration est néanmoins faite que l'ADIJ a réussi, dans un premier temps, à retrouver un équilibre. Les fonds de réserve ordinaire ne sont plus entamés, et les prestations restent pratiquement les mêmes. Ainsi, une nouvelle étape a été franchie avec succès, grâce à la bonne volonté et au dévouement de tous.

Il n'est cependant pas dans nos intentions d'en rester là. La région jurassienne, en quête de changements et de réponses précises à la crise profonde qui la traverse, cherche des orientations nouvelles. Nous devons participer à ce processus et y apporter notre contribution, ce qui impliquera de nouveaux efforts.

Aussi, il est à espérer que des solutions efficaces permettront d'utiliser, dans des conditions optimales, toutes les potentialités de notre association.

*Le Président :
Roland SCHALLER*